conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FIG GARDEN 860223

Version 1 Date d'impression 20.08.2019 Date de révision 20.08.2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : FIG GARDEN

Numéro de la matière : 860223

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Mélange de substances odorantes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Holzminden

> Muehlenfeldstrasse 1 D-37603 Holzminden

Téléphone : +495531900

Téléfax : +495531901649

Adresse e-mail : sds@symrise.com

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Symrise AG - Tel.: +49 / (0)5531 / 90-0

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 101844: +49(6132)9829021

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nocif pour les organismes aquatiques, Mentions de danger : H412

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence **Prévention:**

> P273 **Elimination:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



860223 FIG GARDEN

Version 1 Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Donnée non disponible

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Terpineol, acetate	8007-35-0 232-357-5 01-2119977127-29 01-2119977127-29	Aquatic Chronic: 2; H411	>= 1 - < 5
2,4-Dimethyl-4,4a,5,9b- tetrahydroindeno[1,2-d]- 1,3-dioxin	27606-09-3 248-561-2 01-2120234292-65-0000 01-2120234292-65-0001	Acute Tox.: 4 (Oral); H302 Aquatic Chronic: 3; H412	>= 1 - < 5
4-Methyl-4- phenylpentan-2-one	7403-42-1 231-007-9 01-2120748233-58-0000	Skin Irrit.: 2; H315 Aquatic Chronic: 3; H412	>= 1 - < 5
3,7-Dimethylnona-1,6- dien-3-ol	10339-55-6 233-732-6 01-2119969272-32	Skin Irrit.: 2; H315 Eye Irrit.: 2; H319	>= 1 - < 5
Octahydro-4,7-methano- 1H-indenemethyl acetate	30772-69-1 2151807-83-7 250-331-1 01-2120228007-66-0000	Skin Irrit.: 2; H315 Aquatic Chronic: 2; H411	>= 1 - < 5
YSAMBER® K	154171-77-4 154171-76-3 415-460-1 01-0000016239-67-0000	Aquatic Chronic: 2; H411	>= 1 - < 5
2-Phenylethanol	60-12-8 200-456-2	Acute Tox.: 4 (Oral); H302 Eye Irrit.: 2; H319	>= 1 - < 5
3-Methyl-5- phenylpentanol	55066-48-3 259-461-3 01-2119969446-23 01-2119969446-23	Acute Tox.: 4 (Oral); H302	>= 1 - < 5
5-Methylheptan-3-one oxime	22457-23-4 245-010-8	Aquatic Chronic: 3; H412	>= 1 - < 5
MUGETANOL	63767-86-2 407-640-3 01-0000015705-69-0000	Eye Irrit.: 2; H319 Skin Irrit.: 2; H315 Aquatic Chronic: 2; H411	>= 0,1 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



860223 FIG GARDEN

Version 1 Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Ingestion : Éviter le vomissement si possible.

Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FIG GARDEN 860223

Date de révision 20.08.2019 Version 1 Date d'impression 20.08.2019

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités

compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Endiguer.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conseils supplémentaires

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas

être contenues.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les aires : Conserver dans le conteneur d'origine.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au

Précautions pour le stockage

en commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange de substances odorantes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



860223 FIG GARDEN

Version 1 Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle, Allemagne:

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Oxydipropanol	25265-71-8	AGW 100 mg/m3	09 2012	TRGS 900

Components with workplace control parameters, United Kingdom:

Components	CAS-No.	Control parameters	Update	Basis
Propane-1,2-diol	57-55-6	TWA 10 mg/m3 TWA 150 ppm	12 2011 12 2011	EH40 WEL EH40 WEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains : Utiliser des gants résistants des produits chimiques, par exemple: des

gants de protection en chloropeène niveau 2 ou en butyl niveau 6.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps Mesures d'hygiène : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Mesures de protection : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : liquide clair

Couleur : incolore à jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Données de sécurité

Point d'éclair : 99 °C

Hydrosolubilité : non miscible

5/9

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FIG GARDEN 860223

Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019 Version 1

Densité relative : 1,0000 - 1,0100 à

20 °C Relation à la densité de l'eau à 4°C

Masse volumique apparente

non déterminé Densité de vapeur relative

Pression de vapeur < 1 kPa à 50 °C

compté

Point de fusion/point de

congélation

non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

loa Pow:

Non applicable

Non applicable

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Température de

décomposition

Donnée non disponible

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Propriétés explosives En raison de sa structure, le produit a été classé comme n'étant pas

explosif.

Limite d'explosivité, inférieure

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Limite d'explosivité,

supérieure

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Une évaluation finale des risques d'explosion potentiels ne peut être faite qu'au cas par cas, lorsque des informations précises concernant la manipulation du produit, l'environnement de production et les circonstances entourant l'utilisation du produit sont disponibles.

9.2 Autres données

Aucun(e).

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

: Donnée non disponible 10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



860223 FIG GARDEN

Version 1 Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

Donnée non disponible

Irritation de la peau : Donnée non disponible

Irritation des yeux : Donnée non disponible

Sensibilisation : Donnée non disponible

mutagenèse : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



860223 FIG GARDEN

Version 1 Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou

à l'incinération.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux

réglementations locales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



860223 FIG GARDEN

Version 1 Date de révision 20.08.2019 Date d'impression 20.08.2019

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemange) : Point d'éclair >55 °C jusqu'à 100 °C, à 15 °C non miscible avec l'eau

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 2 (Dangereux pour l'eau) Calculation selon Annexe 4 to VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport aux versions précédentes sont indiquées au moyen d'une ligne verticale devant chaque paragraphe concerné.